

CAPD du mardi 5 septembre 2017

Déclaration préalable des élus SNUipp-FSU du Doubs



M. L'inspecteur d'académie,

C'est la rentrée et avec elle, une réforme du code du travail diminuant les droits des salariés du privé, l'annonce de mesures d'austérité pour les fonctionnaires, beaucoup de discours et de nouvelles mesures ministérielles concernant l'école et enfin, la CAPD mouvement des infortunés petits barèmes.

Le SNUipp du Doubs déplore les conditions et les résultats du mouvement 2017. Pourtant, nous saluons la quantité de travail fourni par les services administratifs pour réaliser ce mouvement. En tant qu'enseignants, nous sommes bien placés pour savoir que les résultats du travail d'un service public ne dépendent pas seulement des fonctionnaires chargés de le mettre en œuvre. Un enseignant dans sa classe peut se retrouver face à une mission impossible à réaliser faute de moyens ou de conditions adéquates.

En tant que représentants des personnels, nous ne pouvons nous satisfaire en particulier des conditions des affectations lors de la phase d'ajustement.

- Des points de rapprochement de conjoint ont été oubliés alors que les collègues n'avaient aucun moyen de vérifier leur barème pour cette phase.
- Des erreurs pour des collègues affectés moins bien que leur barème ne leur permettait.
- Des Tdep affectés hors de leur zone sans consultation préalable.
- Une collègue affecté sur un poste faisant l'objet d'un appel d'offre alors que son nom n'apparaissait pas sur le document de la CAPD.
- Des désaccords par rapport à l'interprétation des règles du mouvement concernant les postes spécialisés.
- Et enfin l'affectation toujours problématique des titulaires de secteur au vu du nombre important de réactions qu'elle suscite. Ces collègues ne comprennent plus les modalités de leur affectation. Les couplages semblent souvent en contradiction avec l'intérêt des personnels. Cela pourrait être accepté si le service public d'éducation y gagnait en cohérence. Ce n'est pas le cas ! La continuité pédagogique n'est plus recherchée. Elle ne serait qu'un argument factice pour cacher la recherche de confort des enseignants. Cependant, il s'avère que les souhaits des personnels ne sont pas systématiquement incompatibles ni contradictoires avec l'intérêt du service. Il semble bien que sur cette question, le débat ne soit pas clos.

Les changements de rythme scolaire décidés pendant l'été vont perturber l'affectation des personnels. Il sera souvent difficile de répartir totalement le temps de travail d'un enseignant qui travaille parfois dans deux ou trois écoles avec des organisations hebdomadaires différentes. Le service public d'éducation en sortira perdant.

La mesure "CP à 12 en REP+", décidée en fin d'année scolaire et imposée à moyens constants pour satisfaire une promesse de campagne, a conduit au déplacement précipité de collègues affectés sur des postes de maître +, de remplaçants ou sur des ouvertures de classe dans des écoles surchargées. De nombreuses classes n'ont pu être pourvues que le 30 août, ne laissant que 4 jours aux collègues, pour préparer leur rentrée.

En plus des conditions de travail difficiles de nos collègues, c'est l'intérêt du service qui s'en trouve dégradé.